

## Sélestat & Territoires

# Plus de trois millions d'euros pour le Programme local de l'habitat

Lors de sa dernière séance de l'année le 15 décembre à Scherwiller, le conseil communautaire de Sélestat & Territoires (CCST) a arrêté son troisième Programme local de l'habitat (PLH) pour la période 2026-2031. Doté d'un budget de plus de trois millions d'euros, il prévoit notamment la production de 150 nouveaux logements par an.



Le Programme local de l'habitat 2026-2031 de la communauté de communes Sélestat & Territoires prévoit la production a minima de 150 nouveaux logements par an. Photos Véronique Berkani

### Programme local de l'habitat (PLH)

Après ses deux premières versions pour les périodes 2007-2013 et 2017-2023, les élus de la communauté de communes Sélestat & Territoires (CCST) ont arrêté la nouvelle version du Programme local de l'habitat qui s'appliquera à partir de 2026 pour six ans.

Obligatoire, ce document stratégique de planification et de pilotage est issu d'un travail de co-construction avec l'ensemble des communes, en partenariat avec l'Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (Adeus).

« Nous ne sommes pas partis d'une page blanche », a expliqué Stéphane Romy, vice-président en charge de l'habitat. « [Nous avons pu nous appuyer sur les travaux réalisés lors du bilan du précédent programme](#), ainsi que sur les travaux menés dans le cadre de la révision du Scot (schéma de cohérence territoriale), élaboré conjointement. »



L'aire d'accueil des gens du voyage (AAGV) de Sélestat aura bientôt son Conseil de vie sociale, un dispositif d'expression qui permet aux usagers de communiquer et d'échanger. Photo Véronique Berkani

[Le dynamisme démographique retrouvé depuis deux-trois ans dans le territoire](#) est l'un des constats qui a guidé la rédaction de ce document.

19 actions ont été définies, dont l'ensemble représente un budget prévisionnel de 3,15 millions d'euros sur six ans, soit une moyenne annuelle de 525 000 € : la production a minima de 150 nouveaux logements par an, l'amélioration de l'habitat, la remise sur le marché de logements vacants, le développement de l'offre en logement social et très social, le maintien des jeunes sur le territoire, la mise en place des solutions d'urgence, etc.

L'élue communautaire Caroline Reys s'est réjouie de la qualité des travaux conduits et du niveau du budget alloué qu'elle a qualifié de « considérable ». Elle a également salué le renouveau démographique et l'arrivée de jeunes ménages, tout en relevant que ce phénomène concernait les villages, et non Sélestat, où la population est vieillissante.

Le PLH sera ensuite transmis aux communes membres et au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Sélestat Alsace centrale, puis à l'État, pour être définitivement adopté au second semestre 2026.

### Conseil de vie social à l'aire d'accueil des gens du voyage

Dans un point consacré à la modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage (AAGV) de Sélestat, le vice-président Patrick Delsart a détaillé la mise en place d'un conseil de vie sociale, dispositif créé par la loi du 2 janvier 2002 sur le droit des usagers de l'action sociale et médico-sociale. « C'est la Collectivité européenne d'Alsace qui nous l'a proposé afin d'améliorer encore le vivre ensemble dans l'aire d'accueil et d'accompagner la séentarisation. » Une innovation en Alsace rendue possible par la bonne gestion des lieux. « Le Conseil de vie sociale devrait permettre, au-delà du seul paiement pour l'utilisation de l'espace, d'instaurer un dialogue, une réciprocité dans l'échange entre les usagers et les gestionnaires, Vago Gestion et l'Arséa. » Le premier conseil devrait se tenir fin janvier 2026 et être organisé au rythme de trois à quatre réunions par an, une fréquence qui pourra évoluer en fonction des besoins. Une première évaluation interviendra après une année de fonctionnement.



Le 36 route de Sainte-Marie-aux-Mines à Châtenois devrait devenir une petite aire de covoiturage et d'écomobilité dédiée aux vélos. Photo Véronique Berkani

### Future aire de covoiturage et d'écomobilité

La CCST, qui a acquis une parcelle à l'ouest de Châtenois, 36 route de Sainte-Marie-aux-Mines, au niveau du giratoire desservant les vallées de Villé et du Val d'Argent a décidé, après de longues tractations, de céder la partie bâtie à la société Dogan Holding au prix de 220 000 €. Elle conserve le terrain restant afin de créer une petite aire de covoiturage d'une vingtaine de places et une aire d'écomobilité dédiée aux vélos. Le maire de Châtenois Luc Adoneth a confirmé qu'il était « content d'arriver enfin au bout de cette négociation ». « Nous avons eu l'opportunité exceptionnelle d'acquérir un terrain constructible d'une douzaine d'ares à la confluence des deux vallées à un prix tout à fait intéressant pour la collectivité. »

### Déchets ménagers, objectif moins 52 kg par habitant

La CCST a pris acte du projet de révision du Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés du Smictom d'Alsace centrale. Celui-ci prévoit notamment de réduire la production de déchets ménagers de 52 kg par habitant et par an d'ici 2032. « Aujourd'hui, cette production se situe à 481 kg », a indiqué le vice-président du Smictom Laurent Geyller.

Un objectif ambitieux qui a donné l'occasion à Patrick Barbier, maire de Muttersholtz, de rappeler que, dans les années 1980, la « norme » était la décharge d'ordures sauvage dans chaque commune d'Alsace centrale. 40 ans après, le Smictom est leader en France en matière de tri.

Caroline Reys est également intervenue, évoquant la loi Agec (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) qui vise, pour 2025, le recyclage de 65 % des déchets, et 100 % des plastiques.

« Or, aujourd'hui, nous n'en recyclons que 25 %. La France est le principal contributeur européen à la taxe plastique, puisque nous payons 8 milliards d'euros, une écocontribution en forte hausse. Nous ne pouvons pas continuer comme cela. Tout ce qui est entrepris pour réduire cette progression est le bienvenu, d'autant que se pose la question des "nouveaux" déchets tels que les batteries au lithium, le protoxyde d'azote, la fast fashion ou la filière bois. »